

## La *Politique de participation*

Veillez noter que la **POLITIQUE DE PARTICIPATION** s'applique aux personnes qui participent au Forum jeunesse pancanadien (FJP) 2019. Chaque personne est **responsable de respecter la *Politique de participation*** de la FJCF, **les lois en vigueur dans la province** ainsi que les **lois fédérales**.

En cas de non-respect de la *Politique de participation*, le comité de sanction pourrait ordonner des sanctions allant jusqu'au renvoi de l'activité, aux frais de la personne contrevenante.

- 1.1. **Alcool** : Aucune consommation ou possession d'alcool ne sera tolérée sur les sites du FJP ni lors d'activités sociales organisées par la FJCF et ce, pour l'ensemble des participantes et participants. Toute personne en état d'ébriété sera renvoyée à son domicile à ses propres frais.
- 1.2. **Drogue** : Aucune consommation ou possession de drogue ne sera tolérée sur les sites du FJP. Toute personne en possession de drogue ou intoxiquée sera renvoyée immédiatement à son domicile à ses propres frais.
- 1.3. **Tabac** : Aucune consommation de tabac ne sera tolérée sur les sites du FJP. Ceux et celles qui souhaitent consommer du tabac devront le faire aux endroits désignés par les organisateurs.
- 1.4. **Harcèlement et intimidation** : Aucune forme d'harcèlement ou d'intimidation, qu'elle soit physique, verbale ou virtuelle, ne sera tolérée pour toute la durée de l'événement. Le FJP est un espace sûr (*safe space*).
- 1.5. **Présence** : Chacun et chacune s'engage à être ponctuel, présent, alerte et attentif à toutes les activités du PJP. Personne ne peut quitter les sites du FJP sans la permission expresse d'un employé ou une employée de la FJCF ou d'un accompagnateur ou accompagnatrice.
- 1.6. **Site officiel PJP et couvre-feu** : Ceux et celles dont **l'âge est inférieur à 18 ans** ne peuvent quitter les sites du FJP sans être accompagnés, soit par un employé ou une employée de la FJCF ou par un membre désigné de leur délégation. Les participantes et participants doivent respecter le couvre-feu établi par les responsables du FJP.